



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 février 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 février 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 février 2003

**Création de la Commission Consultative des Services Publics - Loi
Démocratie de Proximité du 27 février 2002**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Yannick TARDY

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2003

DELIBERATION D20030099

Administration Générale

**Création de la Commission Consultative des Services Publics -
Loi Démocratie de Proximité du 27 février 2002**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces Commissions (5 plus la Commission Générale) ont été instituées par une délibération du 1^{er} avril 2001, modifiée par celle du 31 janvier 2003.

La Loi Démocratie de Proximité a complété le CGCT par un chapitre III intitulé « Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics » comprenant un article L.1413.1 prévoyant l'institution d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics :

- qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public,
- ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

L'article 23 de la Loi Démocratie de Proximité prévoit que les dispositions relatives à la Commission Consultative des Services Publics doivent entrer en vigueur un an après sa publication, soit après le 28 février 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Créer la Commission Consultative des Services Publics à compter du 1^{er} mars 2003,
- Adopter le règlement intérieur joint en annexe,
- Fixer à 20 le nombre des membres de la Commission : 10 élus et 10 représentants des associations désignés sur proposition des Offices Municipaux, le Conseil Municipal sera amené à désigner ces représentants dans une prochaine délibération,

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)